

Recherche sur l'embryon à l'Assemblée nationale : simulacre de démocratie.

L'examen de la proposition de loi visant la libéralisation de la recherche sur l'embryon a pris fin hier soir. En catimini, lors d'une session extraordinaire et à la veille des vacances parlementaires, **le texte n'a pas fait pas l'objet du débat qu'il mérite**. Mutisme de la ministre et du rapporteur, réserve de vote, absence des partisans du texte sur les bancs de l'hémicycle : le débat a été tronqué alors que le Parlement s'appête à entériner mardi lors du vote solennel sans suspens, le bouleversement du droit, celui de chaque être humain à être protégé dès le commencement de sa vie (art. du Code civil).

Les opposants à la recherche sur l'embryon humain, députés ou simples citoyens, peuvent s'indigner de la tournure qu'a prise le simulacre de débat à l'Assemblée nationale. Après avoir non seulement **refusé de répondre à la seconde motion** déposée par les défenseurs du régime actuel, la ministre a finalement **décidé d'utiliser la réserve de vote** pour vider de son intérêt tout examen des amendements. La conséquence immédiate de cette manœuvre rare fut la désertion tranquille des députés de la majorité.

Enfermée dans le mutisme et le refus du débat, la ministre n'a pas répondu à des questions posées à plusieurs reprises par les opposants au texte dans l'hémicycle, questions qui concentrent pourtant les enjeux de fond des discussions en cours :

1. La ministre peut-elle affirmer que l'embryon humain n'est pas un être humain ?
2. A-t-elle reçu des représentants des lobbys de l'industrie pharmaceutique ?
3. Puisqu'elle-même s'indigne des soupçons portés sur la proposition de loi, qui répondrait davantage aux attentes des industriels que des patients, pourquoi refuse-t-elle d'inscrire dans le texte que le recours aux embryons humains soit réservé aux équipes publiques de recherche, comme le proposent certains ?
4. Une libéralisation de la recherche sur l'embryon ne mettra-t-elle pas à mal la clause de conscience des chercheurs qui refuseraient de détruire des embryons humains dans le cadre de leurs travaux ?
5. Quel budget précis la France alloue-t-elle et prévoit-elle d'allouer à la recherche sur les cellules iPS qui focalisent les crédits et les ressources humaines dans certains pays, au Japon en particulier ?
6. Comment ose-t-elle appeler à plus d'indépendance de l'Agence de la Biomédecine alors que l'ABM a été épinglée par la Cour administrative d'Appel de Paris pour une dérogation de recherche sur l'embryon accordée illégalement, d'autres recours étant en cours d'examen ?
7. La ministre, qui a feint de ne pas comprendre l'interrogation, peut-elle garantir que la recherche sur l'embryon ne sera pas utilisée dans le but d'améliorer des techniques de PMA, et notamment la mise au point de l'utérus artificiel ?

La majorité socialiste a franchit deux caps dans cette affaire. Elle érige en normes des atteintes à la vie humaine qui n'étaient jusqu'à présent que dérogatoires. Elle stigmatise comme des ennemis ceux qui veulent garantir le respect de chaque être humain dès le commencement de sa vie. C'est peu dire qu'en livrant une guerre contre la vie des plus fragiles d'entre nous, une telle majorité a perdu toute légitimité.



La Fondation Jérôme Lejeune participait hier à une scénographie à côté de l'Assemblée nationale. Les participants, rassemblés par le collectif Un de nous (www.undenous.fr), ont symbolisé et dénoncé la recherche utilisant des embryons humains.